

BUDGET RECTIFICATIF 1/2015

BUDGET RECTIFICATIF 1/2015

L'objectif principal du présent budget rectificatif est d'intégrer dans le budget de l'ETF les recettes affectées qui n'étaient pas définies au moment de l'adoption du budget (novembre 2014 pour le budget 2015) et de refléter les ajustements pour 2015.

Le budget annexé se réfère au budget de 2015 adopté par le conseil de direction lors de sa réunion du 21 novembre 2014.

Recettes

Les recettes de l'ETF proviennent principalement de la subvention octroyée par la Commission européenne. De plus, conformément à l'article 15, paragraphe 3, de son règlement fondateur, l'ETF peut recevoir des financements d'autres sources pour des activités relevant de son mandat.

1a. Subvention de l'ETF (titres 1, 2, 3)

Il n'y a aucune modification de la subvention que l'ETF reçoit de la Commission européenne.

1b. Recettes affectées – ITF (titre 4)

Le budget rectificatif intègre 3 743,17 EUR non utilisés des exercices budgétaires précédents, affectés à l'ETF par le fonds fiduciaire du ministère italien des affaires étrangères. Dès que les paiements pour les activités prévues les années précédentes auront été finalisés, le solde sera remboursé.

1c. Recettes affectées – GEMM (titre 4)

Le projet intitulé «Gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée» (GEMM) est doté d'un budget de 3 130 000 EUR (l'ETF y contribuant à concurrence de 1 130 000 EUR). Ce projet a débuté en 2013 et devrait s'achever en 2016.

Le budget rectificatif intègre la somme résiduelle de 790 599,96 EUR du préfinancement 2013 et 2014 du projet GEMM. L'ETF prévoit un dernier versement pour le projet GEMM d'un montant de 402 019 EUR à intégrer dans un prochain budget rectificatif.

1d. Recettes affectées – FRAME (titre 4)

Le projet «Compétences pour l'avenir» (FRAME) est doté d'un budget de 1 400 000 EUR. Ce projet a débuté en 2013 et ses activités se sont achevées en 2014.

Le budget rectificatif intègre la somme résiduelle de 86 893,22 EUR du projet FRAME. Dès que les paiements pour les activités prévues les années précédentes auront été finalisés, le solde sera remboursé.

Dépenses

Les activités réalisées jusqu'ici sont conformes au programme de travail adopté par le conseil de direction le 21 novembre 2014.

2a. Subvention de l'ETF (titres 1, 2, 3)

Durant les premiers mois de 2015, l'ETF a procédé à deux virements budgétaires:

- sous l'autorité de la directrice, des crédits de paiement ont été redistribués dans le titre 3 afin de permettre le versement du RAL des projets de l'année dernière;
- à l'issue d'une consultation écrite du conseil de direction (conclu par la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015), afin d'adapter le budget aux besoins réels.

Une troisième redistribution est couverte par le présent budget rectificatif, afin de permettre l'adaptation aux changements survenus depuis le lancement de la consultation écrite susmentionnée en février:

- une augmentation du personnel intérimaire pour compenser les congés de maternité/paternité imprévus (+ 60 000 EUR);
- l'introduction d'une assistance psychosociale pour une période d'essai de six mois, dans le cadre des actions menées dans le sillage des résultats de l'enquête sur les risques de stress lié au travail (+ 7 000 EUR);
- une augmentation des coûts pour les sélections liées aux recrutements et à l'utilisation de la liste EPSO, tel que précédemment recommandé par la Cour des comptes européenne (+ 9 000 EUR) ;
- un alignement des coûts liés aux allocations de voyage vers le lieu d'origine du personnel aux estimations révisées du personnel en fonction.

Cette redistribution a été possible grâce à une révision des dépenses de déménagement et des indemnités journalières temporaires basées sur les coûts réels et à l'ajournement du recrutement pour le poste d'END.

La redistribution totale des dépenses couvertes par le présent budget rectificatif représente 551 000,00 EUR de crédits d'engagement et 1 995 373,19 EUR de crédits de paiement (soit, respectivement, 2,74 % et 9,91 % de la subvention totale).

2b. Recettes affectées – ITF (titre 4)

Les 3 743,17 EUR non utilisés des exercices budgétaires précédents provenant du financement du ministère italien des affaires étrangères seront investis dans la finalisation et le paiement des activités convenues de l'ETF au Liban.

2c. Recettes affectées – GEMM (Titre 4)

Les 790 599,96 EUR inclus dans le présent budget rectificatif sont des fonds disponibles des exercices précédents, qui font partie du préfinancement et sont destinés à la conclusion et au financement des activités prévues dans le cadre des phases 2013 et 2014 du projet, ainsi que des nouvelles activités prévues en 2015.

2d. Recettes affectées – FRAME (titre 4)

L'ETF a perçu la totalité de la somme de 1 400 000 EUR prévue pour le projet «Compétences pour l'avenir» (FRAME), qui a été mis en œuvre en 2013-2014. Les 86 893,22 EUR inclus dans le présent budget rectificatif sont utilisés pour le dernier paiement des activités prévues dans le cadre du projet.

Présentation

Le budget rectificatif annexé contient les détails du budget initial et les modifications susmentionnées.

D'après les données actuelles, l'ETF devrait gérer en 2015 une subvention de 20 144 000 EUR et des recettes affectées de 881 236,35 EUR.

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

TITRE 1 Subvention de la Communauté européenne

Chap.1 2	Fondation européenne pour la formation (15.02.12, ex 15.02.27)	19 945 000.00	19 945 000.00	-	-	19 945 000.00	19 945 000.00
1 20	Fondation européenne pour la formation	19 945 000.00	19 945 000.00	-	-	19 945 000.00	19 945 000.00
1 20 0	Subvention ETF	19 945 000.00	19 945 000.00			19 945 000.00	19 945 000.00
1 20 1	Subvention ETF aux titres 1 et 2						
1 20 2	Subvention ETF au titre 3						
Chap.1 3	Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années antérieures	199 000.00	199 000.00	-	-	199 000.00	199 000.00
1 30	Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années antérieures	199 000.00	199 000.00	-	-	199 000.00	199 000.00
1 30 0	Contribution au titre 1 et 2	199 000.00	199 000.00			199 000.00	199 000.00
1 30 1	Contribution au titre 1 et 2						
1 30 2	Contribution au titre 3						
TITRE 1	TOTAL DU TITRE 1	20 144 000.00	20 144 000.00	-	-	20 144 000.00	20 144 000.00

TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne

Chap. 8 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.	-	-	-	-
8 00	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.				
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.				
TITRE 8	TOTAL DU TITRE 8	p.m.	p.m.				

TITRE 9 RECETTES DIVERSES

Chap. 9 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
9 00	Recettes diverses	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
9 00 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
TITRE 9	TOTAL DU TITRE 9	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.

TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Chap. 10 1	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
10 11	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
10 11 1	Résultat budget année -/- 1	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
TITRE 10	TOTAL DU TITRE 10	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
TOTAL DES RECETTES DE SUBVENTION DE L'ETF		20 144 000.00	20 144 000.00	-		20 144 000.00	20 144 000.00

RECETTES

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

TITRE 4 RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES (recettes affectées)

Chap. 4 2	Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations	p.m.	p.m.	877 493.18	877 493.18	877 493.18	877 493.18
4 20	Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
4 20 0	Le projet GEMM	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
4 20 1	Le projet FRAME	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
4 21	Financement des années précédentes	p.m.	p.m.	877 493.18	877 493.18	877 493.18	877 493.18
4 21 0	Le projet GEMM	p.m.	p.m.	790 599.96	790 599.96	790 599.96	790 599.96
4 21 1	Le projet FRAME	p.m.	p.m.	86 893.22	86 893.22	86 893.22	86 893.22
Chap. 4 3	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
4 30	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
4 30 0	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
Chap. 4 9	Coopération avec des institutions italiennes - financement des années précédentes	p.m.	p.m.	3 743.17	3 743.17	3 743.17	3 743.17
4 90	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes	p.m.	p.m.	3 743.17	3 743.17	3 743.17	3 743.17
4 90 0	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes	p.m.	p.m.	3 743.17	3 743.17	3 743.17	3 743.17
TITRE 4	TOTAL DU TITRE 4	p.m.	p.m.	881 236.35	881 236.35	881 236.35	881 236.35

TOTAL RECETTES AFFECTÉES/DE PROJET	p.m.	p.m.	881 236.35	881 236.35	881 236.35	881 236.35
---	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL GÉNÉRAL	20 144 000.00	20 144 000.00	881 236.35	881 236.35	21 025 236.35	21 025 236.35
----------------------	----------------------	----------------------	-------------------	-------------------	----------------------	----------------------

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
TITRE 1 DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À LA FONDATION								
<i>Chap. 11 Personnel en activité</i>		13 607 000.00	13 607 000.00	- 392 000.00	- 392 000.00	13 215 000.00	13 215 000.00	
<i>Art. 110 Agents occupant un emploi repris au tableau des effectifs</i>		10 123 802.00	10 123 802.00	- 200 000.00	- 200 000.00	9 923 802.00	9 923 802.00	
1 10 0 Traitements de base		8 084 802.00	8 084 802.00	- 130 000.00	- 130 000.00	7 954 802.00	7 954 802.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traitements de base et l'indemnité de gestion des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 44 & 66) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20). Prévisions: Le tableau des effectifs de l'ETF compte 92 postes, nombre qui devrait être atteint à la fin 2015, l'année ayant commencé avec tous les postes pour 2014 pourvus (94). Nous envisageons également d'utiliser l'article 38, paragraphe 2, du RF afin de recruter un AT supplémentaire pour compenser les arrangements à temps partiel. 1,3 ETP associé à des arrangements à temps partiel ne sera pas payé et 1,2 ETP peut être économisé par des postes qui resteront vacants et par le report de la prise de fonctions de nouveaux membres du personnel remplaçant des membres du personnel sortant. Le chiffre repose sur la prévision qu'il n'y aura pas d'adaptation de salaire pour l'année 2014. Prévisions revisées (1): Prévision des dépenses de personnel actuelles en fonction du facteur de pondération mis à jour, des recrutements, de l'occupation des postes et des contrats à temps partiel (-120 000 selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)
1 10 1 Allocations familiales		923 000.00	923 000.00	-	-	923 000.00	923 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 67) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20). Prévisions: On estime que les membres du personnel ayant droit aux allocations familiales et scolaires en 2014 continueront à y avoir droit en 2015. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur l'hypothèse que la majorité des membres du personnel recrutés en 2015 auront droit à cette allocation.
1 10 2 Indemnités de dépassement et d'expatriation		1 116 000.00	1 116 000.00	- 70 000.00	- 70 000.00	1 046 000.00	1 046 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'expatriation des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 69) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20). Prévisions: On estime que les membres du personnel qui bénéficiaient d'indemnités de dépassement en 2014 continueront à en bénéficier en 2015. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur l'hypothèse que la majorité des membres du personnel recrutés en 2015 auront droit à cette allocation. Prévisions revisées (1): Prévision des dépenses de personnel actuelles en fonction du facteur de pondération mis à jour, des recrutements, de l'occupation des postes et des contrats à temps partiel (-70 000 selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)
1 10 3 Indemnités de secrétariat		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
<i>Art. 111 Autres agents</i>		2 020 000.00	2 020 000.00	- 10 000.00	- 10 000.00	2 010 000.00	2 010 000.00	
1 11 0 Agent contractuel		1 885 000.00	1 885 000.00	- 10 000.00	- 10 000.00	1 875 000.00	1 875 000.00	Ce crédit couvre l'ensemble des traitements, allocations, coûts relatifs à la sécurité sociale pour les agents contractuels + congé annuel non pris à la fin de leur contrat par les agents auxiliaires et adaptations des traitements qui en résultent. Prévisions: 39 agents contractuels seront embauchés d'ici fin 2014 et cette situation devrait demeurer inchangée en 2015. 0,5 ETP associé à des arrangements à temps partiel ne sera pas payé. Cette ligne budgétaire inclut également les coûts liés à l'entrée en service et à la cessation de service tels que les indemnités d'installation, les indemnités journalières, les frais de voyage à l'entrée en service et à la cessation de service, l'indemnité de déplacement annuelle etc. Prévisions revisées (1): Prévision des dépenses de personnel actuelles en fonction du facteur de pondération mis à jour, des recrutements, de l'occupation des postes et des contrats à temps partiel (-10 000 selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)
1 11 2 Agents locaux		135 000.00	135 000.00	-	-	135 000.00	135 000.00	Ce crédit couvre tous les salaires, indemnités et dépenses de sécurité sociale pour les agents locaux. Prévisions: 2 agents locaux. Légère augmentation sur base de la tendance historique pour tenir compte de l'adaptation prévue des rémunérations pour les agents locaux. Services fournis par une société italienne spécialisée dans le droit du travail pour appliquer la législation italienne aux agents locaux et préparer la documentation relative aux rémunérations.
<i>Art. 113 Couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, couverture du risque de chômage et maintien des droits à la pension</i>		428 000.00	428 000.00	-	-	428 000.00	428 000.00	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 13 0	Assurance maladie	276 000.00	276 000.00	-	-	276 000.00	276 000.00	Ce crédit couvre l'assurance maladie en vertu de l'art. 72 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28) Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100.
1 13 1	Assurance accidents et maladies professionnelles	41 000.00	41 000.00	-	-	41 000.00	41 000.00	Ce crédit couvre l'assurance accidents et maladies professionnelles en vertu de l'article 73 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28) Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100.
1 13 2	Assurance chômage pour les agents temporaires	111 000.00	111 000.00	-	-	111 000.00	111 000.00	Ce crédit couvre l'assurance chômage pour les agents temporaires en vertu de l'article 28 bis du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100.
1 13 3	Pension	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 114 Allocations et indemnités diverses		100 794.00	100 794.00	+ 10 000.00	+ 10 000.00	110 794.00	110 794.00	
1 14 0	Allocations de naissance et décès	794.00	794.00	-	-	794.00	794.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les art. 70, 74 et 75, et Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28). Ce crédit est destiné à couvrir: - les allocations de naissance; - en cas de décès d'un fonctionnaire: – la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès, – les frais nécessités par le transport du corps jusqu'au lieu d'origine. Prévisions: Les allocations de naissance et de décès sont basées sur la tendance historique de 4/an.
1 14 1	Frais de voyage annuel du lieu d'affectation au lieu d'origine	100 000.00	100 000.00	+ 10 000.00	+ 10 000.00	110 000.00	110 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 8 de l'annexe VII applicable par analogie aux agents temporaires. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le membre du personnel concerné, pour son conjoint et les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Prévisions: On sait que ces frais concernent une partie du personnel de l'ETF conformément au statut du personnel 2014. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur les coûts de 2014. Prévisions revisées (1): Suite à une mise à jour des estimations relatives aux frais de personnel, une augmentation d'un montant de € 10.000 est nécessaire au paiement de l'allocation liée au voyage annuel à effectuer en Juillet (pour un total de 110.000 €). Ce montant total devrait couvrir tous les besoins jusqu'à la fin de l'année.
1 14 2	Frais de logement et de transport	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
1 14 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
1 14 4	Indemnités forfaitaires de déplacement	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
1 14 7	Indemnités pour service continu ou par tours et pour astreinte sur le site et/ou à domicile	p.m.	p.m.	-	-			Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 56 bis, et Régime applicable aux autres agents (art. 16).
Art. 115 Heures supplémentaires		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
1 15 0	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 117 Prestations d'appoint		312 804.00	312 804.00	+ 110 000.00	+ 110 000.00	422 804.00	422 804.00	
1 17 0	Interprètes indépendants et opérateurs de conférences	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 17 2	Frais d'organisation de stages à la Fondation	30 000.00	30 000.00	-	-	30 000.00	30 000.00	Ce crédit est censé couvrir les frais d'organisation de stages pour les jeunes professionnels de l'UE et les pays partenaires de l'ETF pour leur permettre de se familiariser avec les pratiques d'une agence de l'Union européenne. Prévisions: Coûts estimés pour 3 stages pour 6 mois (1,5 ETP)
1 17 5	Autres prestations de traduction, dactylographie et travaux à confier à l'extérieur	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
1 17 7	Autres prestations et services institutionnels d'audit	282 804.00	282 804.00	+ 110 000.00	+ 110 000.00	392 804.00	392 804.00	Ce crédit est destiné à couvrir les recours à d'autres prestataires de services, consultants et experts, pour les services relevant de l'administration générale de l'ETF lorsque de tels services ne peuvent être assurés par le personnel de l'ETF (pour des raisons d'expertise ou de disponibilité). Prévisions: Services fournis, par exemple, par les organes administratifs de l'UE dans le cadre d'accords de niveau de service (par exemple, traitement des coûts salariaux et autres services facultatifs, services de gestion financière etc.) + contrat de service interagences pour le secrétariat de la Fondation de coordination + coût du badge CE Compte tenu du budget disponible, on peut prévoir à ce stade environ 2 ETP de personnel intérimaire. Ce personnel est généralement utilisé pour compenser les absences du personnel de l'ETF (maladie de longue durée, congé parental ou autre) ou couvrir les périodes de surcharge, y compris le coût associé pour le personnel intérimaire en vertu de la législation italienne. Prestataires de services (services de réception); calculs effectués sur la base de 250 jours de service. Services de relogement pour 4 nouveaux arrivants. Ce crédit inclut la consultance RH et/ou les études de satisfaction sur l'emploi et le suivi. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, ce crédit ne représente que le coût minimal annuel nécessaire pour le coût interagences à travers un contrat cadre commun pour les enquêtes menées auprès du personnel et le lancement d'une nouvelle enquête de satisfaction en 2015. Prévisions revisées (1): Augmentation liée à la nécessité de recourir à des intérimaires pendant la première moitié de l'année (+50 000 €); prolongation planifiée du personnel intérimaire actuel (deux pour toute l'année) et demande additionnelle pour compenser les congés de maternité/paternité (+60 000 €)
Art. 118 Frais de recrutement et de mutation		267 600.00	267 600.00	- 52 000.00	- 52 000.00	215 600.00	215 600.00	
1 18 0	Frais divers de recrutement	13 600.00	13 600.00	+ 9 000.00	+ 9 000.00	22 600.00	22 600.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir divers frais de recrutement, dont: - les frais de publication, - les frais directement liés à la promotion et à l'organisation d'épreuves de groupe en vue de recrutements (location de locaux, machines et équipements divers eau, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.), - les frais de voyage et les indemnités journalières pour les candidats et les membres extérieurs du jury de sélection - les examens médicaux de pré-recrutement. Prévisions: Remboursement des candidats et autres: coût moyen sur la base des tendances historiques; maximum 2 procédures de sélection prévues; en moyenne, 9 candidats ont droit à un remboursement par procédure; frais de déplacement/séjour liés aux visites médicales organisées avant le recrutement (coût moyen BRX/LUX/TUR); coûts des visites médicales préalables au recrutement; fournitures spécifiques pour les épreuves/entretiens requis/publications, membres externes du comité d'évaluation du recrutement sur la base des tendances historiques. Si un centre d'évaluation est organisé, des fonds supplémentaires seront requis. Prévisions revisées (1): Augmentation du nombre de sélections liée au plan de recrutement actuel (+9 000 €)
1 18 1	Frais de voyage	7 000.00	7 000.00	-	-	7 000.00	7 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 71. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage pour les membres du personnel et leurs familles lorsqu'ils prennent ou quittent leurs fonctions. Prévisions: Coûts associés au voyage du personnel à l'entrée en service et au départ.

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 18 2	Indemnités d'installation	117 000.00	117 000.00	-	-	117 000.00	117 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit couvre les indemnités d'installation et de réinstallation lors du changement de lieu de résidence des agents qui prennent leurs nouvelles fonctions, lors d'une mutation et lorsqu'ils quittent l'institution pour se réinstaller ailleurs. Prévisions: Coûts associés à l'indemnité d'installation des nouveaux arrivants qui sont entrés en service en 2014 et qui commenceront en 2015, ainsi que coûts associés à l'indemnité de réinstallation des personnes qui quittent le service en 2015 ou l'ont déjà quitté, mais n'ont pas encore déménagé en dehors de Turin. Coût estimé pour 7 doubles + 1 simple (ré-)installations.
1 18 3	Frais de déménagement	78 000.00	78 000.00	- 37 000.00	- 37 000.00	41 000.00	41 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 20 et 71, et l'art. 9 de l'annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement d'un nouveau membre du personnel lors de son entrée en fonctions ainsi que les dépenses des membres du personnel qui cessent leurs fonctions au sein de l'ETF. Prévisions: Coûts associés au déménagement des nouveaux arrivants qui sont entrés en service en 2014 et qui commenceront en 2015, ainsi que coûts associés à l'indemnité de réinstallation des personnes qui quittent le service en 2015 ou l'ont déjà quitté, mais n'ont pas encore déménagé en dehors de Turin. Estimation pour 7 agents temporaires et 1 agent contractuel. Prévisions revisées (1): En fonction des estimations actuelles (-37 000 €)
1 18 4	Indemnités journalières temporaires	52 000.00	52 000.00	- 24 000.00	- 24 000.00	28 000.00	28 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 20 et 71, et l'art. 10 de l'annexe VII. Ce crédit couvre les indemnités journalières temporaires pour les agents qui justifient d'être tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors d'une mutation. Prévisions: Coûts associés aux nouveaux arrivants à leur entrée en service et dépendant de leur situation familiale et de leur lieu du recrutement. Besoins planifiés actuellement pour 44 mois au taux quotidien pour le personnel ayant droit à des allocations familiales. Prévisions revisées (1): Prévision des dépenses de personnel actuelles en fonction du facteur de pondération mis à jour, des recrutements, de l'occupation des postes et des contrats à temps partiel (-15 000 € selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015 et -9 000 € supplémentaires)
Art. 119	Coefficients correcteurs	354 000.00	354 000.00	- 250 000.00	- 250 000.00	104 000.00	104 000.00	
1 19 0	Coefficients correcteurs	354 000.00	354 000.00	- 250 000.00	- 250 000.00	104 000.00	104 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 64 et 65, et l'art. 17, paragraphe 3, de l'annexe VII. Ce crédit couvre le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des agents. Les coefficients correcteurs sont adoptés par le Conseil sur proposition de la Commission mais sont déterminés à la fin de l'année avec les augmentations/diminutions avec effet rétroactif au 1er juillet. Il couvre également le coût des coefficients correcteurs appliqués aux émoluments transférés dans un pays autre que le pays d'emploi. Prévisions: On sait que cette pondération s'applique à l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2014 sont donc basés sur le coût estimé ETP qui devrait être payé (voir ligne budgétaire 1100) au taux connu actuellement. En fonction d'une augmentation ou d'une diminution supérieure à celle prévue actuellement du facteur de pondération pour l'Italie, il faudra revoir le crédit. En effet, ce montant correspond à une diminution prévue en 2014 ayant des effets sur 2015 ainsi qu'à une diminution supplémentaire en 2015 qui compensera également l'augmentation due à l'adaptation de salaire pour l'année 2015. Prévisions revisées (1): Prévision des dépenses de personnel actuelles en fonction du facteur de pondération mis à jour, des recrutements, de l'occupation des postes et des contrats à temps partiel (-250 000 € selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 19 1	Adaptation salariale	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 65 et 65 bis et son annexe XI. Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31.12.1977, p. 1), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2548/98 (JO L 320 du 28.11.98, p. 1).</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'adaptation salariale approuvés par le Conseil au cours de l'exercice financier. Il est purement provisoire et retrodaté au 1er juillet.</p> <p>Prévisions: Une augmentation de 1 % est généralement prévue pour l'adaptation de salaire, mais une augmentation supplémentaire du facteur de pondération pour l'Italie est prévue, compensant donc pleinement l'augmentation prévue, conduisant à reprendre cette ligne pour mémoire.</p>	
Chap. 1 3	Missions et déplacements	114 000.00	114 000.00	+ 15 000.00	+ 15 000.00	129 000.00	129 000.00		
<i>Art. 130</i>	<i>Frais de missions et de déplacement</i>	<i>114 000.00</i>	<i>114 000.00</i>	<i>+ 15 000.00</i>	<i>+ 15 000.00</i>	<i>129 000.00</i>	<i>129 000.00</i>		
1 30 0	Frais de missions et de déplacement	114 000.00	114 000.00	+ 15 000.00	+ 15 000.00	129 000.00	129 000.00	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 et 13 de son annexe VII.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaire encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.</p> <p>Prévisions: Missions administratives liées à la gouvernance, à l'apprentissage et au développement</p> <p>Prévisions revisées (1): Augmentation pour couvrir les besoins de missions de formation (15 000 € selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)</p>	
Chap. 1 4	Infrastructure à caractère socio-médical	290 000.00	290 000.00	+ 7 000.00	+ 7 000.00	297 000.00	297 000.00		
<i>Art. 140</i>	<i>Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	-	-	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		
1 40 0	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
<i>Art. 142</i>	<i>Restaurants, repas et cantines</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	-	-	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		
1 42 0	Restaurants, repas et cantines	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
<i>Art. 143</i>	<i>Service médical</i>	<i>25 000.00</i>	<i>25 000.00</i>	<i>+ 7 000.00</i>	<i>+ 7 000.00</i>	<i>32 000.00</i>	<i>32 000.00</i>		
1 43 0	Service médical	25 000.00	25 000.00	+ 7 000.00	+ 7 000.00	32 000.00	32 000.00	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 59, et l'art. 8 de l'annexe II.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais du service médical indépendant intervenant pour l'ETF (notamment la réalisation des examens médicaux réguliers des agents de l'ETF, les frais d'un médecin-conseil et des médicaments, les équipements de premiers soins...).</p> <p>Prévisions: Visites médicales annuelles (coût moyen pour 90 visites)</p> <p>Visites du médecin-conseil de l'ETF et frais de consultation, y compris les frais de mission lors de la représentation de l'ETF devant le collège médical interinstitutionnel</p> <p>Fournitures médicales et médicaments ou autres services médicaux. Si un éventuel soutien psychosocial devait être proposé au personnel, il faudra augmenter ce crédit.</p> <p>Prévisions revisées (1): Introduction d'une aide psychosociale pour une période d'essai de six mois, à la suite des résultats de l'enquête interne (7 000 €)</p>	
<i>Art. 144</i>	<i>Formation interne</i>	<i>240 000.00</i>	<i>240 000.00</i>	-	-	<i>240 000.00</i>	<i>240 000.00</i>		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 44 0	Formation interne	240 000.00	240 000.00	-	-	240 000.00	240 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 24, paragraphe 3	
<i>Art. 149 Autres interventions</i>		25 000.00	25 000.00	-	-	25 000.00	25 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, des recyclages professionnels, de l'initiation aux techniques modernes, des séminaires, des sessions d'informations sur les questions de l'UE, etc. Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des consultants.	
1 49 0	Autres interventions	25 000.00	25 000.00	-	-	25 000.00	25 000.00	Prévisions: Ce crédit correspond aux besoins prévus au niveau de l'ETF (y compris, suivi particulier après 2014, rétroaction 360 degrés pour développement de gestion) et au niveau individuel. La priorité sera accordée aux formations à l'assistance professionnelle et à la gestion, aux cours de langues et aux formations liées à la gestion de l'efficacité.	
<i>Chap. 1 5 Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</i>		72 000.00	72 000.00	- 30 000.00	- 30 000.00	42 000.00	42 000.00	Prévisions: Activités et services sociaux/de bien-être, tels que festivités de Noël, cantine.	
<i>Art. 152 Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</i>		72 000.00	72 000.00	- 30 000.00	- 30 000.00	42 000.00	42 000.00	Priorités non incluses: Campagne ergonomique (10 000 EUR)	
1 52 0	Experts nationaux détachés	72 000.00	72 000.00	- 30 000.00	- 30 000.00	42 000.00	42 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des fonctionnaires nationaux ou internationaux et des employés du secteur privé temporairement affectés à l'ETF pour communiquer leurs connaissances dans des domaines dans lesquels ils bénéficient d'une très grande expérience.	
<i>Chap. 1 7 Frais de réception et de représentation</i>		12 000.00	12 000.00	-	-	12 000.00	12 000.00	Prévisions: Coût d'un expert national détaché pour la totalité de l'année	
<i>Art. 170 Frais de réception et de représentation</i>		12 000.00	12 000.00	-	-	12 000.00	12 000.00	Prévisions revisées (1): Pas encore de recrutement pour le poste d'END (-30 000 €)	
1 70 0	Frais de réception et de représentation	12 000.00	12 000.00	-	-	12 000.00	12 000.00	Ce chapitre couvre les frais de réception des invités (ex. repas, dîners, etc.).	
<i>Chap. 1 9 Pensions et allocations de pension</i>		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	Prévisions: Frais de représentation, notamment les frais de restauration, de taxi et les petits cadeaux autorisés par le directeur et frais de représentation liés aux activités organisées à la fin de l'année.	
<i>Art. 190 Pensions et allocations de pension</i>		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
1 90 0	Pensions et allocations de pension	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
TITRE 1	TOTAL DU TITRE 1	14 095 000.00	14 095 000.00	- 400 000.00	- 400 000.00	13 695 000.00	13 695 000.00		

TITRE 2 IMMEUBLE, MATÉRIEL ET FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT

Chap. 2 0 Investissements en immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	549 798.00	549 798.00	+ 46 000.00	+ 46 000.00	595 798.00	595 798.00			
<i>Art. 200 Location</i>	14 501.00	14 501.00	-	-	14 501.00	14 501.00			
2 00 0	Location	14 501.00	14 501.00	-	-	14 501.00	14 501.00	Ce crédit est destiné à couvrir le bail immobilier.	
<i>Art. 201 Assurance</i>		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	Prévisions: Montant symbolique pour le loyer des locaux de l'ETF dans la Villa Gualino: 1 EUR, loyer de bureau à Joseph II: 12 000 indexation comprise, Réservation pour le bureau alternatif de l'ETF.	
2 01 0	Assurance	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
<i>Art. 202 Eau, gaz, électricité et chauffage</i>		170 000.00	170 000.00	-	-	170 000.00	170 000.00		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
2 02 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	170 000.00	170 000.00	-	-	170 000.00	170 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de services publics (eau, gaz, électricité et chauffage). Prévisions: Selon la tendance des dépenses actuelles et les prévisions relatives à la Villa Gualino, la somme à payer en 2014 devrait s'élever à 160 000 EUR. Une augmentation de 10 000 EUR est proposée comme filet de sécurité
Art. 203	Nettoyage et entretien	194 000.00	194 000.00	+ 26 000.00	+ 26 000.00	220 000.00	220 000.00	
2 03 0	Nettoyage et entretien	194 000.00	194 000.00	+ 26 000.00	+ 26 000.00	220 000.00	220 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'entretien (infrastructure, parties, ascenseurs, chauffage, climatisation, conduits) et de nettoyage des parties communes comme le prévoit la convention CON/03/ETF/0071, ainsi que le nettoyage des parties du bâtiment occupées par l'ETF. Le coût total du nettoyage et de l'entretien des parties communes du bâtiment varie en fonction du nombre de réparations et d'interventions non prévues au cours de l'année. L'âge de l'immeuble et de l'infrastructure ont comme corollaire pour cette estimation des risques de bris, de pannes et de besoins urgents susceptibles de découler de l'entretien préventif ou de remplacements. Prévisions: Charge locative pour bureau à Joseph II: 5 400 indexation comprise, service de nettoyage selon le contrat actuel, y compris entretien extraordinaire, remboursements des coûts de la Villa Gualino 31 000 EUR en 2014, entretien ordinaire des systèmes de l'immeuble selon le contrat actuel, entretien des espaces verts, travaux exceptionnels liés à l'équipement technique Prévisions revisées (1): Entretien des ascenseurs et mise en conformité avec les nouvelles normes légales (10 000 €) et mise en conformité avec les nouvelles normes légales et entretien des câbles électriques dans la salle des serveurs (16 000 €), selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015
Art. 204	Aménagement des locaux	13 490.00	13 490.00	-	-	13 490.00	13 490.00	
2 04 0	Aménagement des locaux	13 490.00	13 490.00	-	-	13 490.00	13 490.00	Ce crédit est destiné à couvrir la réalisation de petits travaux pour l'aménagement du bâtiment (modification des cloisons, plaques et panneaux, peinture, etc.). Prévisions: graphique pour bâtiment, peinture
Art. 205	Sécurité et surveillance	116 507.00	116 507.00	+ 10 000.00	+ 10 000.00	126 507.00	126 507.00	
2 05 0	Sécurité et surveillance	116 507.00	116 507.00	+ 10 000.00	+ 10 000.00	126 507.00	126 507.00	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses ayant trait à la sécurité du bâtiment. Les activités suivantes sont rassemblées sous ce poste: surveillance, entretien du système anti-intrusion, achat et entretien d'un équipement contre l'incendie et coûts des inspections requises par le droit italien (loi 626). Prévisions: Service de surveillance sur site: sur la base des prix actuels. Un nouvel appel d'offres devrait être lancé en 2015, avec un risque de coût horaire plus élevé. Inspections et radiosurveillance selon les prix contractuels actuels. Un nouvel appel d'offres devrait être lancé en 2015, avec un risque de taux horaire plus élevé. Services RSPP à partir du 15 juillet 2015: appel d'offres lancé en 2015, système du contrôle d'accès de l'ETF selon le contrat actuel. Prévisions revisées (1): Entretien et mise en conformité avec les nouvelles normes légales du système de lutte contre les incendies dans les archives + surveillance jusqu'à la fin de l'année (10 000 € selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)
Art. 209	Autres dépenses immobilières	41 300.00	41 300.00	+ 10 000.00	+ 10 000.00	51 300.00	51 300.00	
2 09 0	Autres dépenses immobilières	41 300.00	41 300.00	+ 10 000.00	+ 10 000.00	51 300.00	51 300.00	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses immobilières qui ne sont pas prévues de manière spécifique, notamment les impôts et les routes, le drainage, le ramassage des ordures, ainsi que les coûts administratifs, payables au Villa Gualino Consortium comme le prévoit la convention CON/03/ETF/0071. Prévisions: Taxes pour les poubelles à la municipalité de Turin, remboursement par les assurances à la Villa Gualino Priorités non incluses: consultation concernant le bâtiment (10 000 EUR) Prévisions revisées (1): Services de conseil concernant l'immeuble en raison de la situation de la Villa Gualino (10 000 € selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)
Chap. 2 1 Technologies de l'information et des communications		756 152.00	756 152.00	+ 86 700.00	+ 86 700.00	842 852.00	842 852.00	
Art. 210	Dépenses TIC	592 702.00	592 702.00	+ 86 700.00	+ 86 700.00	679 402.00	679 402.00	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
2 10 0	Matériel TIC	118 799.00	118 799.00	+ 70 000.00	+ 70 000.00	188 799.00	188 799.00	<p>Ce poste est destiné à couvrir l'achat de matériel informatique, dont des serveurs de réseau, des PC, des imprimantes et des équipements de mise en réseau / communications.</p> <p>Le matériel informatique est remplacé tous les 3-4 ans et la quantité de matériel acheté dépend du nombre d'appareils vétustes.</p> <p>Prévisions: Maintenance par ELEX du système de pointage, redevance annuelle prix contractuel pour 2015, maintenance du serveur sur site CON/12/ETF/0030, maintenance de l'infrastructure TIC Extreme Networks CON/11/ETF/0031 prix pour la 3e année 18 000, en cours de décembre à décembre, ordinateurs de bureau de remplacement avec clients allégés, Imprimantes réseau de remplacement, matériel de serveur vétuste de remplacement, maintenance pour l'infrastructure sans fil Enterasys, consommables d'imprimantes, supports de sauvegarde</p> <p>Priorités non incluses: interrupteurs d'infrastructure de remplacement (fin de soutien) - reporté à 2016, si non possible en 2015 (70 000 EUR)</p> <p>Prévisions revisées (1): Remplacement des commutateurs de l'infrastructure de réseau. Le contrat d'assistance actuel se termine en décembre 2015 et ne peut être prolongé, dans la mesure où le fabricant estime que les commutateurs sont arrivés en fin de vie. Doivent être remplacés avant décembre 2015. Une défaillance des commutateurs de l'infrastructure de réseau pourrait provoquer l'indisponibilité de tous les systèmes de l'ETF pour le personnel de l'ETF et le public pendant une période indéterminée. (70 000 € selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)</p>	
2 10 1	Développement, maintenance et achat de logiciels	305 450.00	305 450.00	+ 16 700.00	+ 16 700.00	322 150.00	322 150.00	<p>Ce poste a été crédité pour couvrir l'achat d'applications logicielles standard et le développement de systèmes logiciels.</p> <p>Prévisions: Service de soutien intranet, amélioration de la fonctionnalité Intranet, amélioration de la fonctionnalité de la connexion IBM Extranet, amélioration de la fonctionnalité Allegro, système de gestion des projets, maintenance ALLEGRO, migration du courriel vers MS Exchange Outlook, coût des licences et de la maintenance, continuation du déploiement de Sharepoint en tant que système de gestion des documents et des connaissances de l'ETF, intégration dans l'environnement Microsoft de l'ETF (par exemple, Office, Project, Exchange), maintenance de systèmes de l'ETF basés sur IBM Notes, tels que TRAMS, Dashboard, Timerecording etc. et intégration de ceux-ci dans d'autres systèmes de l'ETF, tels que ALLEGRO, ABAC</p> <p>Priorités non incluses: amélioration supplémentaire de la fonctionnalité Allegro, système d'information géographique (30 000 EUR)</p> <p>Prévisions revisées (1): Réglage du module Allegro (système RH) d'apprentissage et de développement et liste de demandes de modifications 2015 (16 700 € selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)</p>	
2 10 3	Coûts des télécoms	168 453.00	168 453.00	-	-	168 453.00	168 453.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais fixes des abonnements, coûts des communications et coûts internet.</p> <p>Prévisions: Nouveaux dispositifs mobiles, service de contrôle des coûts ditinérance, logiciel de gestion des dispositifs mobiles, maintenance Avaya IP PBX, frais d'utilisation de téléphonie fixe, services de télécommunication, frais d'utilisation de téléphonie mobile et d'abonnement</p>	
2 10 5	Systèmes TI de la Commission européenne	163 450.00	163 450.00	-	-	163 450.00	163 450.00	<p>Ces fonds visent à couvrir les dépenses liées à l'utilisation des systèmes décentralisés de la CE.</p> <p>Prévisions: Redevance annuelle ABAC, redevance annuelle ABAC Asset, rattachement S-Testa 6 mois, redevance d'hébergement ABAC, facturation électronique ABAC, Testa-ng</p>	
Chap. 2 Biens meubles et frais accessoires		65 600.00	65 600.00	-	-	65 600.00	65 600.00	<input type="checkbox"/>	
Art. 220 Installations techniques et matériel bureautique		65 600.00	65 600.00	-	-	65 600.00	65 600.00		
2 20 0	Installations techniques et matériel bureautique	65 600.00	65 600.00	-	-	65 600.00	65 600.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir l'achat du matériel bureautique et technique, notamment le matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage et d'interprétation.</p> <p>Ce crédit est également utilisé pour le remplacement général du matériel bureautique ancien comme les télécopieurs, reliques etc.</p> <p>Prévisions: Location de copieurs noir et blanc, location de matériel d'impression couleur (publications internes), location de distributeurs d'eau</p> <p>Priorités non incluses: autres frais de maintenance imprévus (1 000 EUR)</p>	
2 20 3	Entretien, utilisation et réparation	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'entretien et de réparation du matériel et des équipements énumérés aux postes 2200 à 2202 et le coût des photocopies additionnelles dépassant le nombre prévu dans le contrat-cadre du fournisseur de la Fondation.</p>	
Art. 221 Mobilier		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
2 21 0	Achat	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	Ce crédit couvre l'achat de nouveaux meubles. Prévisions: En raison du budget limité, des fonds ne sont pas affectés. Priorités non incluses: remplacement des chaises de bureau, dont des modèles ergonomiques (tentative d'anticipation en 2014 en raison des contraintes du budget en 2015) (90 000 EUR)
Art. 225 Documentation et bibliothèque		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
2 25 0	Achat de publications non opérationnelles et abonnements	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat de publications et d'abonnements, destinés à l'utilisation générale de l'ETF et/ou à l'utilisation des services non-opérationnels (par ex. manuels informatiques, manuels juridiques, journaux, périodiques etc.).
Chap. 2 3 Dépenses courantes de fonctionnement administratif		103 450.00	103 450.00	-	-	103 450.00	103 450.00	<input type="checkbox"/>
Art. 230 Papeterie et fournitures de bureau		60 000.00	60 000.00	-	-	60 000.00	60 000.00	
2 30 0	Papeterie et fournitures de bureau	60 000.00	60 000.00	-	-	60 000.00	60 000.00	Prévisions: articles de papeterie au logo de l'ETF (2 000 fardes + 2 000 blocs-notes), papier à en-tête, enveloppes, cartes de visite etc., articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris etc.) destinés aux réunions et aux visiteurs, articles supplémentaires pour le 20e anniversaire, articles de papeterie
Art. 232 Charges financières		2 000.00	2 000.00	-	-	2 000.00	2 000.00	
2 32 0	Diverses dépenses financières	2 000.00	2 000.00	-	-	2 000.00	2 000.00	Ce poste couvre les frais bancaires et les autres charges financières, ainsi que les dommages et intérêts Prévisions: Dépenses diverses (dont frais bancaires)
2 32 1	Perdes de change	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
2 32 2	Autres frais financiers	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 233 Frais de contentieux		10 000.00	10 000.00	-	-	10 000.00	10 000.00	
2 33 0	Frais de contentieux	10 000.00	10 000.00	-	-	10 000.00	10 000.00	Ce poste est destiné à couvrir * les frais généraux de contentieux, * les frais de justice, * les honoraires des avocats indépendants. Prévisions: Services de contentieux - réserve pour éventuels litiges
Art. 235 Autres dépenses de fonctionnement		26 950.00	26 950.00	-	-	26 950.00	26 950.00	
2 35 0	Assurances diverses	18 450.00	18 450.00	-	-	18 450.00	18 450.00	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assurances diverses (notamment la responsabilité civile, l'assurance contre le vol, l'assurance du matériel informatique et du câblage; pour les coffres forts et leur contenu). Prévisions: Assurance accidents VANBREDA, responsabilité civile MARSH, vol simple et vol qualifié ALLIANZ , assurance collective par rapport aux accidents pour les non statuaires (VanBreda), incendie, ARD et assurance électronique UNIPOL, réserve pour conciliation
2 35 2	Frais divers de réunions internes	5 000.00	5 000.00	-	-	5 000.00	5 000.00	Ce poste est destiné à couvrir les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes de l'ETF. Les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes pour les formations et les procédures de recrutement seront couverts par les lignes budgétaires 1440 et 1180 respectivement. Prévisions: Frais de restauration afférents aux réunions internes à l'ETF (eau, casse-croûte et apéritif)
2 35 5	Menues dépenses	3 500.00	3 500.00	-	-	3 500.00	3 500.00	Ce poste est destiné à couvrir les autres dépenses opérationnelles qui ne sont pas couvertes (par ex. fenêtres/portes cassées, inondations, plomberie, changement de serrures, etc.). Prévisions: Régie d'avances pour menues dépenses, dépenses urgentes du personnel en service Priorités non incluses: réserve pour interventions urgentes et/ou réparations (1 500 EUR)
Art. 236 Publications		4 500.00	4 500.00	-	-	4 500.00	4 500.00	
2 36 0	Publications	4 500.00	4 500.00	-	-	4 500.00	4 500.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais des documents juridiques que la Fondation est tenue de publier (budget, appels d'offres, etc.). Prévisions: Publication du budget de l'ETF et des documents connexes au Journal officiel
Chap. 2 4 Affranchissement et télécommunications		31 000.00	31 000.00	-	-	31 000.00	31 000.00	
Art. 240 Correspondance et frais de port		31 000.00	31 000.00	-	-	31 000.00	31 000.00	
2 40 0	Correspondance et frais de port	31 000.00	31 000.00	-	-	31 000.00	31 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de correspondance et de port, dont l'expédition de colis par la poste. Prévisions: Achat de timbres DHL, estimation basée sur l'exercice antérieur Priorités non incluses: régie d'avances pour courrier (100 EUR)

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
Chap. 2 5 Frais de réunion et de convocation		100 000.00	100 000.00	-	-	100 000.00	100 000.00	<input type="checkbox"/>
Art. 250 Frais de réunion et de convocation		100 000.00	100 000.00	-	-	100 000.00	100 000.00	
2 50 0 Frais généraux de réunions		100 000.00	100 000.00			100 000.00	100 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réunion du conseil de direction et la participation des membres dudit conseil à d'autres réunions organisées par l'ETF. Prévisions: Première réunion du CD Turin, 2 jours, 50 participants; deuxième réunion du CD, Turin, 2 jours, 50 participants
TITRE 2 TOTAL DU TITRE 2		1 606 000.00	1 606 000.00	+ 132 700.00	+ 132 700.00	1 738 700.00	1 738 700.00	

TITRE 3 DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

Chap. 3 0 Dépenses opérationnelles		455 000.00	455 000.00	-	-	455 000.00	455 000.00	<input type="checkbox"/>
Art. 300 Documentation opérationnelle		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
3 00 0 Achat de publications et d'abonnements opérationnels		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	Ce crédit est utilisé pour l'achat de publications et d'abonnements destinés à l'utilisation des services opérationnels. Prévisions: Intégration dans la gestion des connaissances à la ligne budgétaire 3140
Art. 301 Diffusion des informations		250 000.00	250 000.00	-	-	250 000.00	250 000.00	
3 01 0 Publications générales		250 000.00	250 000.00			250 000.00	250 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés à la rédaction, l'édition, l'impression et la distribution des publications de nature institutionnelle (par ex. brochure d'information, programme de travail, rapport annuel, publication Highlights), ainsi que les manifestations institutionnelles et les activités concernant la mise à jour et le développement du site web. Prévisions: MÉDIAS NUMÉRIQUES continuation du travail de construction de réseau de médias sociaux, PUBLICATIONS - publications et autres productions de contenu (films, présentations en ligne, publications, magazine « Live and Learn », qualité à travers le comité de rédaction. Promotion MÉDIA Priorités non incluses: MÉDIAS NUMÉRIQUES Mise à niveau et entretien du site web - conception et facilité d'utilisation (50 000 EUR)
Art. 303 Associations professionnelles et frais de participation		5 000.00	5 000.00	-	-	5 000.00	5 000.00	
3 03 0 Associations professionnelles et frais de participation		5 000.00	5 000.00			5 000.00	5 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés aux associations professionnelles et aux frais de participation Prévisions: Frais d'affiliation divers
Art. 304 Frais de traduction		200 000.00	200 000.00	-	-	200 000.00	200 000.00	
3 04 0 Frais de traduction		200 000.00	200 000.00			200 000.00	200 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction des documents institutionnels ne concernant pas des activités opérationnelles spécifiques. Prévisions: Traductions de documents de l'ETF, sur la base des années précédentes.
Art. 305 Réunions du collège consultatif		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
3 05 0 Réunions du collège consultatif		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Chap. 3 1 Actions prioritaires : activités du programme de travail		3 288 000.00	3 288 000.00	+ 248 600.00	+ 248 600.00	3 536 600.00	3 536 600.00	
Art. 310 Actions prioritaires : Activités du programme de travail		3 008 000.00	3 008 000.00	+ 188 600.00	- 1 178 023.19	3 196 600.00	1 829 976.81	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
3 10 0	Projets Stratégiques	3 008 000.00	3 008 000.00	+ 188 600.00	- 1 178 023.19	3 196 600.00	1 829 976.81	<p>Prévisions:</p> <p>Les projets stratégiques de l'ETF sont concentrés sur les domaines thématiques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la politique de l'UE et assistance extérieure (IAP, IEV-Sud, IEV-Est, ICD) • Processus de Turin • Qualifications • Gouvernance EFP • Fourniture et qualité de l'EFP • Emploi et employabilité • Apprentissage de l'entrepreneuriat et compétences entrepreneuriales <p>Pour plus de détails, voir le programme de travail.</p> <p>Prévisions revisées :</p> <p>Redistribution des crédits de paiement pour les engagements du RAL à leurs lignes budgétaires d'origine (- 1 366 623,19 €); transfert d'engagements et de crédits de paiement supplémentaires selon la consultation écrite du conseil de direction GB/15/DEC/001 du 26/03/2015</p>
Art. 314	Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes	280 000.00	280 000.00	+ 60 000.00	+ 60 000.00	340 000.00	340 000.00	
3 14 0	Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes	280 000.00	280 000.00	+ 60 000.00	+ 60 000.00	340 000.00	340 000.00	<p>Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF à la prospérité et au développement de la région européenne de voisinage grâce à la coopération et au partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que la publication associée et les frais de traduction.</p> <p>Prévisions: Contrôle et évaluation, vérification et gestion des risques, gestion des parties prenantes, gestion des connaissances. Pour plus de détails, voir le programme de travail.</p> <p>Prévisions revisées (1): Distribution des crédits de gestion des connaissances dans le cadre de projets stratégiques (- 30 000 €); réaliser une analyse des procédures et des systèmes d'information actuels de l'ETF pour la planification, le contrôle, l'évaluation et la production de rapports en vue de recommander un système d'information intégré et simplifié conforme au concept de cadre de gestion des performances. Approche pour contrôler les gains d'efficacité dans le sillage de la mise en œuvre de la nouvelle structure de l'ETF. (60 000 € selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015)</p>
Art. 315	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage	p.m.	p.m.	- + 652 390.07		p.m.	652 390.07	
3 15 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage	p.m.	p.m.	- + 652 390.07		p.m.	652 390.07	<p>Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF au processus d'élargissement de l'UE en finançant la modernisation et la réforme de l'enseignement, du marché du travail et des systèmes de formation dans les pays candidats et les pays potentiellement candidats. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les publications associées et les frais de traduction.</p> <p>Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100</p> <p>Prévisions revisées (1): Crédits de paiement pour couvrir les engagements du RAL (652 390.07 €)</p>
Art. 316	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement	p.m.	p.m.	- + 338 095.51		p.m.	338 095.51	
3 16 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement	p.m.	p.m.	- + 338 095.51		p.m.	338 095.51	<p>Ce crédit couvre les coûts de la contribution de l'ETF au développement des ressources humaines dans les pays en voie de développement. La ligne budgétaire inclut les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.</p> <p>Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100</p> <p>Prévisions revisées (1): Crédits de paiement pour couvrir les engagements du RAL (338 095.51 €)</p>
Art. 317	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans l'instrument de coopération au développement	p.m.	p.m.	- + 106 418.51		p.m.	106 418.51	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
3 17 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans le cadre de l'instrument de coopération au développement	p.m.	p.m.	- + 106 418.51		p.m.	106 418.51	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien de la politique de développement de la Commission européenne et de pays partenaires par le biais de l'innovation et de l'apprentissage. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction. Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100 Prévisions revisées (1): Crédits de paiement pour couvrir les engagements du RAL (106 418,51 €)
Art. 318	Projets dans le développement des compétences thématiques	p.m.	p.m.	- + 269 719.10		p.m.	269 719.10	
3 18 0	Projets dans le développement des compétences thématiques	p.m.	p.m.	- + 162 512.40		p.m.	162 512.40	Cette ligne budgétaire couvre les frais de développement des compétences thématiques (TED). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction. Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100 Prévisions revisées (1): Crédits de paiement pour couvrir les engagements du RAL (162 512,4 €)
Art. 319	Projets: Innovation & Apprentissage	p.m.	p.m.	- + 107 206.70		p.m.	107 206.70	
3 19 0	Projets dans l'élaboration des politiques fondée sur les preuves	p.m.	p.m.	- + 107 206.70		p.m.	107 206.70	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien de la politique fondée sur des preuves (EBPM). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction. Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100 Prévisions revisées (1): Crédits de paiement pour couvrir les engagements du RAL (107 206,7 €)
Chap. 3 2 Missions opérationnelles		700 000.00	700 000.00	+ 18 700.00	+ 18 700.00	718 700.00	718 700.00	<input type="checkbox"/>
Art. 320	Missions opérationnelles	700 000.00	700 000.00	+ 18 700.00	+ 18 700.00	718 700.00	718 700.00	
3 20 0	Missions opérationnelles	700 000.00	700 000.00	+ 18 700.00	+ 18 700.00	718 700.00	718 700.00	Ce crédit est destiné à couvrir: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaire encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes. Prévisions: Missions opérationnelles afin de soutenir la mise en œuvre des projets stratégiques Prévisions revisées (1): Déploiement accru de l'expertise de l'ETF dans ce domaine: projet stratégique «Apprentissage de l'esprit d'entreprise» (5 000 €) et projet stratégique «Emploi» (13 700 €), selon la décision GB/15/DEC/001 du 26/03/2015
TITRE 3	TOTAL DU TITRE 3	4 443 000.00	4 443 000.00	+ 267 300.00	+ 267 300.00	4 710 300.00	4 710 300.00	

TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne

Chap. 8 0	0	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 880	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
TITRE 8	TOTAL DU TITRE 8	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	

TITRE 9 DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Chap. 9 9	Dépenses non spécialement prévues	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 990	Réserve	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
9 90 0	Réserve	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
TITRE 9	TOTAL DU TITRE 9	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	

TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Chap. 10 1	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
10 10	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
10 10 0	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
TITRE 10	TOTAL DU TITRE 10	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
	TOTAL DES DÉPENSES PROPRES DE L'ETF	20 144 000.00	20 144 000.00	-	-	20 144 000.00	20 144 000.00	

TITRE 4 Coopération avec d'autres organisations (dépenses affectées)

Chap. 4.1 Coopération avec d'autres institutions internationales	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 410 Coopération avec d'autres institutions internationales	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
4 10 0 Banque mondiale	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 411 Coopération avec d'autres institutions internationales	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
4 11 0 Agence suisse pour le développement et la coopération	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Chap. 4.2 Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations	p.m.	p.m.	+ 877 493.18	+ 877 493.18	877 493.18	877 493.18	
Art. 420 Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation	p.m.	p.m.	+ 877 493.18	+ 877 493.18	877 493.18	877 493.18	
4 20 0 Le projet GEMM	p.m.	p.m.	+ 790 599.96	+ 790 599.96	790 599.96	790 599.96	Prévisions: En 2015, l'ETF recevra probablement le dernier versement pour le projet GEMM (gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée) s'élevant à la somme de 402 019 euros. Doté d'un budget total de 3 130 000 euros (l'ETF y contribuant à concurrence de 1 130 000 euros), le projet GEMM devrait s'achever en février 2016. Une fois reçue, la somme sera intégrée au moyen d'un budget rectificatif.
4 20 1 Le projet FRAME	p.m.	p.m.	+ 86 893.22	+ 86 893.22	86 893.22	86 893.22	Prévisions: En 2013 et 2014, l'ETF a reçu un montant de 1 400 000 euros de la DG Élargissement prévu pour le projet Compétences pour l'avenir (FRAME) à mettre en œuvre durant la période 2013-2014. Toutes les activités devraient s'achever en 2014, alors que les derniers paiements, le rapport et l'audit seront réalisés en 2015.
Chap. 4.3 Coopération avec des institutions nationales	p.m.	p.m.	+ 3 743.17	+ 3 743.17	3 743.17	3 743.17	
Art. 430 Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	+ 3 743.17	+ 3 743.17	3 743.17	3 743.17	
4 30 0 Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	+ 3 743.17	+ 3 743.17	3 743.17	3 743.17	Prévisions: Le financement résiduel du ministère italien des affaires étrangères sera investi dans la finalisation et le paiement des activités convenues de l'ETF au Liban. Toutes les activités planifiées devront être achevées en 2014, les éventuels derniers paiements seront effectués en 2015.
Chap. 4.4 Exécution des projets des Etats membres de l'UE	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
Art. 440 Projets relatifs à des accords bilatéraux entre les Etats membres de l'UE et des pays tiers	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
4 40 0 Assistance technique	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
4 40 1 Programme italien pour les petites et moyennes entreprises en Albanie (ISMEPA)	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
TITRE 4 TOTAL DU TITRE 4	p.m.	p.m.	+ 881 236.35	+ 881 236.35	881 236.35	881 236.35	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Amendements 1 / 2015		Budget révisé 1 / 2015		Prévisions 2015
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
TOTAL DES DÉPENSES ASSIGNÉES DE L'ETF		p.m.	p.m.	+ 881 236.35	+ 881 236.35	881 236.35	881 236.35	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	20 144 000.00	20 144 000.00		+ 881 236.35	+ 881 236.35	21 025 236.35	21 025 236.35	

FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION

GB/15/DEC/006

Budget révisé 1 / 2015

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade	2015 postes autorisés		2014 postes autorisés		2013 Situation au 31 Dec 2013	
	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.
AD 16						
AD 15						
AD 14		1			1	
AD 13		6			4	
AD 12		12			10	
AD 11		8			8	
AD 10		4			4	
AD 9		12			12	
AD 8		8			8	
AD 7		9			14	
AD 6					0	
AD 5					0	
<i>Sous-total AD</i>	0	60	0	61	0	59
AST 11						
AST 10		4			3	
AST 9		9			8	
AST 8		6			6	
AST 7		4			4	
AST 6		4			4	
AST 5		5			5	
AST 4		0			2	
AST 3		0			1	
AST 2					0	
AST 1					0	
<i>Sous-total AST</i>		32		33		33
Total	0	92	0	94	0	92

FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION

GB/15/DEC/006

Budget révisé 1 / 2015

Échéancier de paiement

Chapitre 3 0

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	132 298	132 298
Crédits 2014	455 000	322 702
Total	587 298	455 000
		132 298

Chapitre 3 1

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	1 422 514	1 422 514
Crédits 2014	3 536 600	2 114 086
Total	4 959 114	3 536 600
		1 422 514

Chapitre 3 2

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	184 607	184 607
Crédits 2014	718 700	534 093
Total	903 307	718 700
		184 607